



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 juin 2017 – 19h30

COMPTE RENDU

✚ **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, M. LE NEVANEN Pierre, M. BOUTTIER Yvon, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwénaél, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe

✚ **Absent(s) ayant donné procuration** : Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande, M. RIO Maurice à Mme JAN Valérie, Mme RIO Stéphanie à M. LE NEVANEN Pierre,

✚ **Absent(s)** : Mme MADUREL Alexandra

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole.

Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

1) Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1. Attribution du logement rue de la gare**
- 2. Signature de contrat SEGILOG**

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

2) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance :** [Approuvé à l'unanimité](#)

3) **Désignation du secrétaire de séance :** [Madame Lavenant Elodie](#)

❖ Elections sénatoriale désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants

Dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre prochain, les conseils municipaux sont convoqués par un décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 le vendredi 30 juin 2017 à l'effet de procéder à la désignation des délégués titulaires de leurs suppléants. Pour la Commune de Saint Barthélemy l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 fixe le nombre de délégués à élire :

- 3 délégués titulaires + 3 suppléants.

Il convient de procéder à leur élection et de rédiger le procès-verbal.

[1 liste de candidats a été déposée.](#)

[Nombre de conseillers en exercice : 14](#)

[Nombre de votant : 13](#)

[Nombre de votes blancs : 2](#)

[Nombre de suffrages exprimés : 11](#)

Qualité	Civilité	Prénom	Nom
Déléguée Elue	Madame	Yolande	KERVARREC
Délégué Elu	Monsieur	Pierre	LE NEVANEN
Déléguée Elue	Madame	Isabelle	CORBEL
Délégué suppléant	Monsieur	Yvon	BOUTTIER
Déléguée suppléante	Madame	Valérie	JAN
Délégué suppléant	Monsieur	Maurice	RIO

❖ Attribution de logements - **Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement est libre depuis le 29 juin et peut être attribué :

- **Le logement au n° 11 rue de la Gare**

Le loyer mensuel du logement et grenier inclus est fixé à 371.31 € TTC plus 20 € de charges locatives soit 391.31 € TTC.

Il sera demandé 371.31 € de caution, soit un mois de loyer.

Un bail de location sera établi par la Commune, le montant du loyer étant réactualisé chaque année selon le dernier indice de référence des loyers.

Les représentants de la Commission Municipale des logements rendront visite une fois l'an aux locataires.

Madame le Maire fait part de l'attribution du logement à Monsieur Ludovic JOUANNO au 1er Juillet 2017 et demande au Conseil Municipal de valider ce choix.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Signature de contrat acquisition de logiciel et de la prestation de services Segilog - **Délibération**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 29 juin la Société SEGILOG nous informe que le contrat initialement signé arrive à échéance au 15 septembre 2017.

Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG pour l'ensemble de la gamme Milord (logiciel métier comptabilité, paie, gestion des ressources humaines, état civil et élections) ainsi que la prestation d'assistance, de suivi et de développement pendant toute la durée du contrat pour :

- ✓ **7 506,00 € HT (9 007.20 € TTC)** pour 3 ans soit de 2 502.00 € HT (3 002.40 € TTC) par an destiné à des versements annuels de « cession de droit d'utilisation,
- ✓ **834,00€ HT (1 000.80 € TTC)** pour 3 ans soit 278 € HT (333.60 € TTC) par an destiné à des versements annuels de « maintenance, formation »,

Le Bureau Municipal propose

- d'approuver les termes du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 15 septembre 2017.
- d'autoriser Madame le Maire à signer ce document qui prendra effet le 15 septembre 2017
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Isabelle Corbel demande s'il y a possibilité de changer de prestataire ?

Yolande Kervarrec répond que oui c'est possible mais compliqué au vu de la gestion des logiciels métiers déjà en place et maîtrisés par les agents.

Décision :

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ . Mise à disposition de la caméra d'inspection des canalisations à une commune par Centre Morbihan Communauté - **Délibération**

Considérant que, la mise à disposition d'une caméra d'inspection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour la commune est nécessaire ponctuellement pour le fonctionnement du service assainissement. Une convention écrite est nécessaire entre les communes et Centre Morbihan Communauté en remplacement de celle passée le 30 mai 2016 entre la commune et Baud Communauté.

Le Bureau Municipal propose

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des biens ci-annexés
- d'autoriser M. le Maire à signer ce document qui prendra effet le 1er juillet 2017
- en tant que de besoin, d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Nouveau Tarif – **Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Comité des Fêtes qui souhaite installer une piscine temporaire dans le cadre de l'organisation d'un Inter Quartier le samedi 22 juillet 2017. Cette piscine sera remplie à hauteur d'environ 25 m3, avec l'eau du service public sur le compte de la commune.

Madame le Maire propose de fixer le montant du remboursement forfaitaire à 2 €20 le prix du m3 consommé, un relevé de compteur sera fait avant et après consommation.

Le Bureau Municipal propose

- d'approuver la proposition de Madame le Maire
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile le Pabic demande s'il serait possible de leur laisser gratuitement l'eau ?

Yolande Kervarrec précise que c'est une demande du Comité de Fêtes avec une facturation.

Gwenaël Caro demande si le remplissage de cette piscine sera possible dû au décret de restriction d'eau ?

Yolande Kervarrec répond que ceci sera étudié avant le 22 juillet si il a restriction d'eau.

Décision :

Votes : Pour 12 Contre 0 Abstention(s) 1

❖ Réforme de l'organisation des activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 – Délibération

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élèves de l'école publique les Hirondelles se sont, en grande majorité, exprimés pour l'arrêt des Temps d'activités périscolaires (TAP) et le retour de la semaine de 4 jours, à la rentrée 2017.

Le Conseil d'école suit l'opinion de la majorité des parents et se prononce pour une semaine de 4 journées de 6 heures répartie le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Vu la décision du conseil d'école en date du 16 juin 2017.

Le Bureau Municipal propose

- d'approuver la suppression à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- d'approuver la semaine de 4 jours.

La décision sera définitive après l'avis de l'inspection académique.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Informations diverses

Désignation des délégués pour la CIID

Par délibération en date du 8 février 2017, le Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté a acté la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants, chaque commune devant désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a proposé les personnes suivantes :

- M. LE GALLO Bernard – Kergras (titulaire)
- Mme LE SAUX Josette – St Corentin (suppléant).

Les représentants des communes seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dates à retenir

- Rando des chevreuils : dimanche 9 juillet (Inscriptions de 7h30 à 9h30 à la salle des sports)
- Inauguration Art dans les chapelles : Dimanche 9 juillet à 10h30 à Saint Adrien